



Les Limons de Toulotte  
7 Toulotte 77320 Sancy-lès-Provins  
06 84 48 96 54  
[leslimonsdetoulotte@mailoo.org](mailto:leslimonsdetoulotte@mailoo.org)  
 [limonsdetoulotte /](https://www.instagram.com/limonsdetoulotte/)

## AMAP l'Echalote de Toulotte Contrat Pommes pour l'année 2024

Ce contrat est établi pour la livraison bimensuelle de Pommes fraîches durant les mois de janvier, février, mars, avril et mai 2024 et entre octobre 2024 et décembre 2024 soit 16 livraisons ainsi que la livraison de jus mensuelle de janvier 2024 à décembre 2024 soit 12 livraisons entre :

### Le Maraîcher :

FENDER Xavier  
Les Limons de Toulotte  
7 Toulotte, 77320 Sancy-lès-Provins  
[leslimonsdetoulotte@mailoo.org](mailto:leslimonsdetoulotte@mailoo.org)

&

### L'Adhérent :

NOM & Prénom :

Adresse :

Mail/Tel :

**Cocontractant, nom & coordonnées** (le cas échéant) :

## 1. Engagements communs

- Prendre connaissance de la Charte des Amap (<http://miramap.org/LA-CHARTE-DES-AMAP-2014.html>) et de la Charte de l'agriculture paysanne (<http://www.agriculturepaysanne.org/la-charte-de-l-agriculture-paysanne>).
- Les partenaires s'engagent à partager les risques (aléas météo, ravageurs, etc.) et bénéfiques naturels (excédents de production) liés à l'activité agricole.
- Faire part des soucis rencontrés au collectif de l'association.
- Se réunir une fois par an pour réaliser un bilan de la saison (diversité, quantité, etc.) pour adapter la saison suivante et échanger sur les spécificités de l'année passée.

## 2. Engagements du maraîcher

- S'inscrire dans une agriculture durable, respectueuse de la nature et de l'environnement, sans intrants chimiques et certifiée par le label Agriculture Biologique.
- Livrer régulièrement les pommes de sa production.
- Donner des nouvelles régulières sur l'avancée des cultures et la vie de la ferme, accueillir régulièrement les adhérents sur sa ferme.
- Être transparent sur le mode de fixation des prix, ses débouchés et ses méthodes de travail.
- Accueillir durant une journée l'ensemble des adhérents des AMAP partenaires du maraîcher qui prendront en charge l'animation et l'organisation.

## 3. Engagement de l'Adhérent

- Adhérer à l'association et participer à sa dynamique.
- Préfinancer la production selon les conditions définies au point 5 pour la présente saison.



Les Limons de Toulotte  
 7 Toulotte 77320 Sancy-lès-Provins  
 06 84 48 96 54  
[leslimonsdetoulotte@mailo.org](mailto:leslimonsdetoulotte@mailo.org)

 limonsdetoulotte /

- Venir chercher ou faire chercher par un tiers sa part de récolte durant les horaires prévus sur le lieu de distribution, aucun remboursement ne sera effectué, les parts « abandonnées » seront partagées en fin de distribution ou données à un organisme caritatif.
- Transférer son contrat à un nouvel Amapien en cas de rupture pour des raisons indépendantes de sa volonté (déménagement, etc.)
- Participer aux permanences de distribution autant de fois que le nécessite l'organisation des distributions par l'association.
- Les pommes ne seront pas calibrées, ne pas les choisir en fonction de leur aspect pour un partage juste et équilibré entre tous les adhérents.

## 4. Définition de la part de récolte

La part de récolte représente une proportion de la récolte de pommes qui correspondent à la division équitable de la récolte entre l'ensemble des Amapiens partenaires de la ferme. Son prix est défini selon l'équilibre économique et la qualité sociale et environnementale de la ferme dont le bilan sera réalisé de manière transparente lors d'une journée à la ferme et/ou en AG de l'association.

**Elle est définie comme 2,5% de l'ensemble de la récolte de l'année.** A titre indicatif, on peut espérer récolter entre 8 et 16 Tonnes de pommes chaque année soit entre 20Kg et 40kg de pommes par part de récolte annuelle correspondant à 1,25kg et 2,5kg par livraison bimensuelle. Les frais de livraisons ne sont pas inclus dans ce prix, considérant qu'ils le sont dans la livraison des légumes.

Le premier chèque est encaissé au mois de signature du contrat. Le planning de livraisons sera à définir ensuite sur une base de 2 livraisons mensuelles pour un total de 16 livraisons.

Une partie des pommes non consommables telles quelles sont transformées en Jus, vous pouvez ajouter un nombre libre de bouteille d'1 litre jus dans le présent contrat. Ils seront livrés toute l'année la première livraison du mois.

## 5. Calcul du règlement du présent contrat

Le présent contrat peut être réglé en 1 fois, 2 fois ou 12 fois par chèque ou prélèvement bancaire (Autorisation SEPA à signer). Plusieurs parts de récoltent peuvent être contractées.

Nombre de paiements	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	déc
1	90											
2	45								45			
12	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5

Jus en livraison mensuelle :

Nombre de bouteille/mois : ..... X 4€/litre de jus X 12 = .....€

A Diviser selon l'option de règlement en 1, 2 ou 12 fois et ajouter au contrat pomme.

Indiquer en toutes lettre le mode de règlement et le nombre de règlements :

.....



Les Limons de Toulotte  
7 Toulotte 77320 Sancy-lès-Provins  
06 84 48 96 54  
[leslimonsdetoulotte@mailo.org](mailto:leslimonsdetoulotte@mailo.org)

 limonsdetoulotte /

## 6. Distribution des Parts de Récolte

- Les distributions se dérouleront le jeudi chaque quinzaine et la première livraison du mois pour le jus dans le local situé :
  - 4 rue de l'hôtel de ville Rebais, de 19h00 à 20h00

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature précédée de la mention « lu et approuvé » de :

L'adhérent

**Le Maraicher Xavier FENDER**